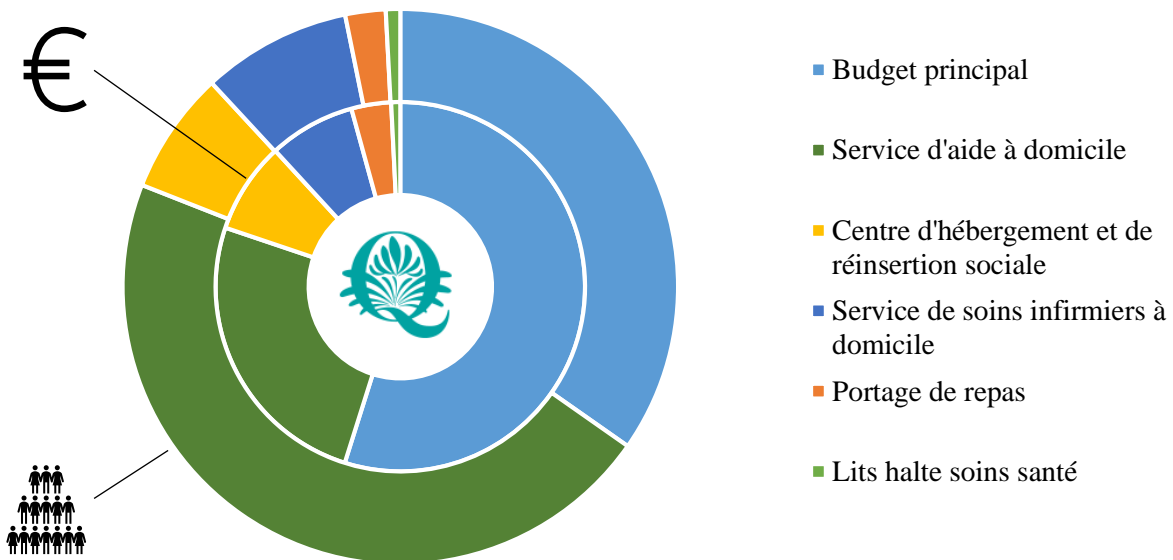


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUIMPER

*Des efforts de mutualisation et d'adaptation des services,
mais un subventionnement communal à ajuster aux besoins réels*

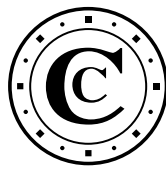
Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Quimper dispose d'un budget consolidé de 10,5 M€ et d'un effectif de 190 agents affectés à ses différentes missions.



Un paysage institutionnel en mutation

Les modalités d'intervention et l'organisation du CCAS ont été repensées avec l'apparition d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) dans le prolongement de la création, en 2017, de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO). Cette nouvelle structure intercommunale s'est, en effet, vue confiée des prestations jusqu'alors assurée par le CCAS. Ces deux entités font l'objet d'une direction commune dans le cadre de la gestion mutualisée de l'agglomération quimpéroise et de sa commune-centre.

La récente réforme nationale des services d'aide à domicile devrait, par ailleurs, se traduire, avant juillet 2025, par le regroupement des différentes activités concernées au sein d'un unique service autonomie.



Une analyse des besoins sociaux comme point de départ de la stratégie du CCAS

Le CCAS a fait réaliser une analyse des besoins sociaux des plus de 60 000 Quimpérois sur la période 2012-2017. Trois axes ont été retenus : l'aide aux aidants familiaux, l'inclusion numérique des publics précaires et âgés à domicile et enfin l'accompagnement des publics précaires et âgés ayant des troubles psychologiques. Jusqu'alors partielle, leur mise en œuvre est pleinement opérationnelle depuis la signature, en juillet 2023, du contrat local de santé de Cornouaille intégrant le dernier volet.

Le CCAS a, de sa propre initiative, lancé une réflexion globale dans l'objectif de favoriser l'autonomie des équipes d'intervention de son service d'aide à domicile (SAAD), d'améliorer la qualité de prise en charge des usagers et de réduire les coûts. Au début du quatrième trimestre 2023, le projet qui en résulte n'était, toutefois, pas totalement chiffré.

Le CCAS participe, par ailleurs, à plusieurs opérations avec la commune et l'intercommunalité, telles que l'Hôtel des solidarités. Il intervient, en tant que délégataire de QBO, au titre de certaines missions de mise en œuvre de l'opération « Logement d'abord » et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, qui ne relèvent pas de sa compétence.

Un accord avec le département sur le tarif de l'aide à domicile, un niveau de subvention municipale restant à ajuster

Le déficit cumulé du SAAD résulte d'une divergence ancienne entre le CCAS, porteur de ce service, et le département du Finistère, en tant qu'autorité de tarification médico-sociale, quant au niveau du tarif horaire. Dans la perspective d'unification des services d'aide à domicile, le département a, finalement, accepté un relèvement des tarifs et l'octroi d'une dotation qualité dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé en juillet 2023.

Les excédents de trésorerie du budget principal expriment, en l'absence d'investissements significatifs, un niveau de subvention communale qu'il conviendrait d'ajuster davantage en fonction des besoins réels du CCAS.

